

PASSAGE  
À L'ENNEMIE

D U M Ê M E A U T E U R

La Déclaration

*Julliard, 1990*

*Verticales, 1997*

*Seuil, « Points », n° P598*

La Vie commune

*Julliard, 1991*

*Verticales, 1999*

La Médaille

*Seuil, 1993*

La Puissance des mouches

*Seuil, 1995*

*et « Points », n° P316*

La Compagnie des spectres

*Seuil, 1997*

*et « Points », n° P561*

Quelques conseils utiles aux élèves huissiers

*Verticales, 1997*

La Conférence de Cintegabelle

*Seuil / Verticales, 1999*

*et « Points », n° P726*

Les Belles Âmes

*Seuil, 2000*

*et « Points », n° P900*

Le Vif du vivant

dessins de Pablo Picasso

*Cercle d'art, 2001*

Et que les vers mangent le bœuf mort

*Verticales, 2002*

Contre

*Verticales, 2002*

*Fiction & Cie*

---



Lydie Salvayre

PASSAGE  
À L'ENNEMIE

*roman*

*Seuil*

*27, rue Jacob, Paris VI*

COLLECTION

« *Fiction & Cie* »

DIRIGÉE PAR DENIS ROCHE

ISBN 2-02-035882-4

© ÉDITIONS DU SEUIL, SEPTEMBRE 2003

Le Code de la propriété intellectuelle interdit les copies ou reproductions destinées à une utilisation collective. Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite par quelque procédé que ce soit, sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants cause, est illicite et constitue une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

[www.seuil.com](http://www.seuil.com)

On ripostait par le courage,  
La joie et les pommes de terre.

Paul Verlaine,  
*Laeti et Errabundi*  
(*Parallèlement*)



6 janvier 2003. Inspecteur Arjona, Division Faits de Société, Section Villes et Banlieues, à M. le Ministre de la Police, sous couvert de M. Bogdan, Directeur Central des Renseignements Généraux, et de M. Pronto, Directeur Régional des Renseignements Généraux.

Conformément aux instructions, le soussigné, chargé de recueillir des informations concernant une bande de délinquants suspectés d'accointances avec des intellectuels et domiciliés Cité des Arcs à Combeil, informe sa hiérarchie :

1 – qu'il agira seul, avec pour seul soutien logistique : son flair, réputé, non à tort, infaillible.

2 – qu'il ne s'encombre ni d'un Smith & Wesson calibre 9, ni d'un Walter PPK dernier cri, ni de cigarettes armées de missiles, ni d'aucun de ces ustensiles qui sont du plus charmant effet entre les mains de James Bond mais s'avèrent peu appropriés sinon totalement incongrus dans le contexte ci-indiqué.

3 – qu'il se plie et se pliera à toutes les contraintes qu'impose sa mission, de façon à susciter les confidences des sujets observés selon la méthode classique dite d'infiltration (peaufinée du temps de son enquête auprès des éléments extrémistes proches de Lucienne Fare), méthode qui conjugue à l'analyse critique l'expérience sur le terrain, l'expérience libidinale n'étant pas à écarter à la condition qu'elle soit pratiquée, pour ainsi dire, de profil, et sans autre dessein que professionnel.

4 – que, dans le souci de se rendre crédible auprès du groupe incriminé, il a opté pour la tenue de camouflage suivante : pantalon militaire de couleur noire, chemise XXL impudemment ouverte sur son torse, Nike jaune et noir façon tigre à ses pieds et casquette à visière crânement retournée sur la nuque : tenue pour l'achat de laquelle le soussigné sollicite l'attribution d'une indemnité supplémentaire.

5 – que cet équipement lui inspire la plus vive répugnance car il contrevient violemment aux règles en usage dans le corps de police, lesquelles bannissent avec la dernière rigueur le négligé, le sale et l'excentrique (tant sur le plan moral qu'esthétique), et exigent une vêtue dont l'impeccabilité, la pompe et la prestance doivent refléter l'importance de la tâche assumée : port de chaussures rutilantes et ferrées aux deux bouts, chemises ajustées mais sans trop, effets de



couleur neutre strictement repassés, époussetés, voire amidonnés, cheveux ne dépassant pas les 15 mm réglementaires et usage recommandé de spray déodorant.

6 – qu'il s'est demandé ce que penserait sa mère, éprise de chic anglais, si elle le croisait dans cet appareil (endossé, faut-il le dire, au prix du sacrifice de sa dignité).

7 – que, paralysé par cette pensée, il a refusé catégoriquement les suggestions de son instructeur l'exhortant à porter de fausses dents en acier à l'instar de Joey Starr, trop voyantes à son goût.

8 – qu'il a refusé avec la même fermeté le piercing aux oreilles.

9 – que, dûment accoutré et essayant de faire taire en lui son sens du ridicule, il n'a eu aucune difficulté à se faire adopter par le groupe de délinquants qui se réunit tous les soirs dans le hall d'entrée du bloc 26, son magnétisme naturel ayant certainement contribué à cette adoption sans réserve.

10 – qu'il peut même affirmer qu'il a fait un tabac.

11 – qu'en fin limier, il a, d'entrée, repéré parmi les délinquants réunis un élément hautement suspect sous la forme d'une jeune fille d'une rare beauté et qui présentait cette particularité de ne pas dire un mot.

12 – qu'il présume que, pour ainsi se taire, la jeune délinquante doit détenir des secrets d'importance.

13 – que, dans l'optique d'obtenir des infos inédites, il envisage d'approfondir ses contacts avec cette jeune personne nommée Dulcinée Savedra.

14 – que, quelle que soit l'horreur qu'il éprouve à cette pensée, il se tient prêt à user de toutes les tactiques pour obtenir les confidences d'icelle, et, le cas échéant, de la tactique fornicatoire.

15 – qu'il a été choqué par la présence, dans le groupe des délinquants examinés, d'un enfant de 6 ans d'une grossièreté stupéfiante. L'enfant, pré-nommé Bilal, est le fils d'un dénommé Areski Mek-nès qui se pose en chef de la bande.

16 – qu'il s'est efforcé d'épouser les mots de la racaille : teuf, meuf, zarbi, gestapo (abusivement appliqué aux patrouilles de police), et des expressions telles que : sexer une meuf, avoir du peps, criser grave, faire une fauche, être dans les vaps et autres révulsants barbarismes qui lui écorchent la bouche autant que le cerveau.

17 – qu'il a appris de surcroît à estropier le verbe croire au présent de l'indicatif de la façon qui suit : je crois tu crois il croit nous croivons vous croivez ils croivent !

18 – qu'en son âme et conscience, il s'applique à n'enfreindre que modérément les principes de liberté, à n'utiliser qu'avec tact et parcimonie le chantage, la menace et l'extorsion d'aveux, et à ne recourir qu'ex-

ceptionnellement aux méthodes de physique expérimentale que sont l'effraction des boîtes aux lettres et la visite à domicile en l'absence de ses occupants (appelée violation lorsqu'elle est perpétrée par tout autre qu'un agent de police).

19 – qu'il est fermement décidé à observer la plus grande réserve quant à son passé, ses opinions et la fidélité indéfectible qu'il porte à la Police, de sorte que personne ne puisse soupçonner son appartenance à ce corps remarquable (en dépit de la tristesse qu'il ressent à ne plus pouvoir s'en infatuer).

20 – que, passé maître en l'art de tromper (il dispose, pour endormir tous les soupçons, d'un jeu entier d'identités d'emprunt), il se fait passer pour un chômeur de 22 ans, largué par sa copine Suze, monté à Paris avec quelques économies après avoir séjourné à Lyon, et cherchant (vaguement) un travail dans le son, tous éléments candidement avalés par les délinquants, lesquels se satisfont des apparences et se montrent peu regardants sur la raison sociale de leurs coreligionnaires.

Pour résumer, le soussigné, en loyal et dévoué serviteur de la Police, va s'efforcer d'établir un rapport personnalisé, exhaustif et exempt de préjugés sur les délinquants sévissant dans la Cité des Arcs à Combeil afin d'évaluer avec précision leur degré de malignité

et, partant, de mieux orienter les mesures qui les concernent (celles prises jusqu'ici ayant échoué lamentablement en dépit des efforts éminemment louables de M. le Ministre de la Police).

Il veillera en même temps à ne diminuer en rien, de par son ingérence, les activités délictueuses de ce petit groupe, qui s'avèrent en effet fort utiles à la bonne marche de la République, laquelle a besoin constamment d'ennemis à combattre, peu armés si possible, sinon désarmés, et pauvres de préférence.

L'une des premières tâches à laquelle il devra s'atteler sera d'évaluer l'impact social et économique du deal et de la toxicomanie de ce groupe de délinquants sur la population environnante.

Avec son profond respect.

A. A.

*P. S.* : le soussigné a pris pour pseudonyme le nom, ignoré de tous, de son géniteur qui ne l'a ni reconnu ni élevé (voir en-tête).

13 janvier 2003. Inspecteur Arjona, Division Faits de Société, Section Villes et Banlieues, à M. le Ministre de la Police, sous couvert de M. Bogdan, Directeur Central des Renseignements Généraux, et de M. Pronto, Directeur Régional des Renseignements Généraux.

Le soussigné n'est pas en mesure présentement d'évaluer avec précision l'impact de la toxicomanie sur la population de la cité, mais il peut en revanche se prononcer sur l'impact personnel du haschich qu'il s'est vu contraint de consommer, à son corps défendant, faut-il le préciser ?

Journellement, le soussigné se voit en effet obligé, pour endormir les soupçons des délinquants et les mieux abuser, d'inhaler en leur compagnie d'importantes quantités de drogue illicite.

Le projet élaboré par M. le Ministre de la Police (partisan actif de la tenue en laisse des adolescents par leur maître) n'ayant pu se concrétiser, ces derniers ont

pris la frauduleuse habitude de se concentrer dans le hall d'entrée du bloc 26 qu'ils enfument avec constance.

Pour ces jeunes gens privés (à ce qu'ils prétendent) de l'action bienfaisante des cafés, brasseries et autres lieux de dissolution, ces halls dûment tagués et graffités de haut en bas (ce qui est purement et simplement du vandalisme, n'en déplaise aux ministres de gauche) constituent les seuls endroits plaisants (après les caves) d'une cité qu'ils qualifient de lugubre et dont la hauteur des immeubles n'engendre pas ce sentiment de grandeur solennelle décrit dans les traités d'architecture, mais au contraire quelque chose de triste qui accroît le néant, humilie la lumière et endurecit les cœurs.

Cette digression faite sur le sadisme prétendu des éléments de construction, le soussigné revient vers ce qui lui tient le plus à cœur : sa pénétration infiltrante d'un groupe d'adolescents et de jeunes adultes qui compromettent la paix de leur cité et dont il s'applique à retranscrire les faits et les méfaits.

Mais avant d'aller plus loin, le soussigné tient à prévenir ses honorables supérieurs que toutes les données du présent rapport devront être lues et rectifiées compte tenu de son imprégnation haschichique, les perturbations engendrées dans son organisme

par l'inhalation cannabique pouvant être à l'origine de considérations saugrenues dont, par avance, il s'excuse.

Ceci posé, le soussigné se doit de relater les effets produits sur sa propre personne par la consommation de drogue.

Il livre ici le fruit de son auto-observation.

À partir de la cinquième inhalation, le soussigné a noté :

1 – qu'un relâchement de sa tension intérieure se produisait lentement.

2 – que ce relâchement libérait et exacerbait une certaine capacité à sentir (ou concupiscence sensuelle) : il a éprouvé notamment une violente émotion au contact des mains de la prénommée *Dulcinée*, déjà citée, émotion sur laquelle son professionnalisme a su prendre prestement le dessus.

3 – qu'il ressentait une joyeuse désinvolture associée à un calme intérieur, le soussigné s'étant entendu faire par exemple un éloge de l'oisiveté au grand scandale de sa conscience intime.

4 – qu'une irrépressible envie de rire l'avait saisi, concomitante d'une modification de son esprit (heureusement passagère) lequel lui apparaissait plus fluide, plus glissant, plus malicieux, désengourdi et comme allégé de toute charge morale.

5 – que son rire s'était déclenché avec une particulière violence (associé à un sentiment délirant de vérité révélée) lorsque les délinquants s'en étaient pris aux actions du gouvernement (épris d'hygiène sociale) et (il est très pénible au soussigné de l'avouer) à M. le Ministre de la Police à qui le soussigné voue le plus immense respect eu égard à sa paternelle sollicitude et à la gestion loyale et magnanime qu'il fait de son ministère.

6 – que les remarques désobligeantes des délinquants sous l'empire haschichique s'étaient acharnées plus particulièrement sur la démarche de M. le Ministre de la Police qualifiée de : démarche d'enculé (pardonnez l'expression, laquelle témoigne d'ailleurs du peu d'inventivité des délinquants en matière de blasphèmes et n'aboutit en vérité qu'à consacrer la grandeur du blasphémé).

7 – que M. le Ministre de la Police était devenu très vite (sauf votre respect) la cible unique des plus odieux sarcasmes proférés par ces impudents.

8 – que ledit Areski Meknès était allé jusqu'à déclarer que M. le Ministre de la Police semblait pourvu de grosses cuisses (mille excuses), lesquelles feraient, si les charcutiers avaient de la jugeote, un excellent jambon, déclaration qui avait déchaîné des tempêtes de rire.

9 – que l'hilarité du soussigné était telle qu'il en



avait chancelé et s'était écroulé sur le sol en se tenant les côtelettes.

10 – que le soussigné préfère passer sur certaines goguenardises et impertinences qui avaient suivi.

11 – qu'un dénommé Bernard Wallenstein (dont le soussigné a subodoré qu'il était un élément contestataire des plus pernicious) avait enchéri en disant que M. le Ministre de la Police, petit par sa taille comme tous ceux qui jouent les durs, était affligé d'une démarche qui s'inscrivait dans la meilleure tradition du matamore : torse exagéré, genoux écartés, pieds en canard, balancement rythmique des bras et, sur la face, un air d'empire.

12 – que le mot matamore avait fait mourir de rire les adolescents bien qu'ils en ignorassent le sens exact, et qu'ils l'avaient repris avec frénésie pendant plus d'une heure (ponctué du slogan fantaisiste : les Maures contre le Matamore).

13 – que le mot de matamore avait fait rire à en pisser l'enfant Bilal, lequel, planté devant la porte d'entrée, avait émis un jet d'urine parabolique en direction des passants, à la grande satisfaction de son père.

14 – qu'il avait fait rire à se tordre le soussigné.

15 – que celui-ci, après avoir recouvré ses esprits, s'en était violemment repenti.

16 – que le soussigné avait constaté que son rire

opérait sur sa conscience à la façon d'un laxatif, les secousses intercostales et abdominales expulsant en quelque sorte les principes et valeurs y contenus.

17 – qu'emporté par le courant d'hilarité, et les murs de sa conscience en quelque sorte défoncés, il s'était même entendu lancer une plaisanterie sur Farfarin de Farascon, plaisanterie qu'il pensait désopilante mais qui n'avait entraîné aucune réaction amusée de la part des délinquants.

18 – qu'il s'était reproché vivement de l'avoir dite, vu qu'elle était tombée à plat.

19 – qu'à cette occasion le soussigné, fâché contre lui-même, s'était fait la remarque que le sens, la pertinence et la drôlerie en matière de plaisanterie variaient du tout au tout en fonction du contexte. Idem des injures. Telle, accueillie ici comme signe d'affectueuse connivence, déflagrait là-bas comme noire volonté de mortification. Idem des traits de caractère. Tels, taxés ici d'irrévérence, pouvaient s'honorer là-bas comme signes d'un caractère fort.

20 – que l'enfant Bilal avait répété une bonne vingtaine de fois, avec la joyeuse approbation de son père, qu'il allait faire manger son caca au chef de la police.

21 – que, muni d'un automatique en tous points semblable à un vrai, l'enfant Bilal s'était ensuite amusé à viser la dénommée Dulcinée en criant : Je te tue.

22 – qu'il avait recommencé l'opération une bonne vingtaine de fois.

23 – que la dénommée Dulcinée feignait chaque fois de tomber morte, les yeux révulsés, en portant la main à son cœur.

24 – que l'enfant, chaque fois, riait aux éclats puis, à peine calmé, rebraquait son jouet sur ladite afin d'améliorer sa technique de tir.

25 – que le soussigné en avait déduit que la dénommée Dulcinée, dont le comportement d'ordinaire était des plus étrange, pouvait avoir parfois des réactions humaines, disons normales, et se complaire à des enfantillages.

26 – qu'il en avait conçu quelque chose comme de la joie.

27 – que le soussigné, à présent qu'il n'est plus sous le joug stupéfiant, doit se faire violence pour rapporter à M. le Ministre de la Police des comportements aussi indignes qu'irrévérencieux. Mais qu'il s'y oblige, dût sa pudeur en souffrir, car sa mission secrète est de dire la vérité toute crue à M. le Ministre sans chercher à le flatter ni à le rouler dans la farine.

28 – que ce même souci d'exactitude l'amène à confesser que son esprit, en fin de soirée et après inhalation conséquente de drogue illicite (4 joints!), avait été lentement transporté en une profonde et douce contemplation.

29 – que cette expérience contemplative, assez proche, se disait-il, d'une expérience religieuse, était la première qu'il faisait de sa vie, peu portée jusqu'ici à la langueur et au recueillement.

30 – qu'il en avait été heureux au fond de lui-même.

31 – qu'il en avait même été très heureux.

32 – très très heureux.

33 – qu'il n'avait plus osé bouger par crainte d'interrompre ces silencieuses translations.

34 – que sa contemplation s'était d'abord portée sur le ciel vaste et étoilé qu'il percevait depuis la porte vitrée, puis sur le visage de Dulcinée qui était un autre ciel, et enfin sur son cul qui était (sauf le respect dû à ses supérieurs) de tous les ciels le plus beau qu'il avait jamais vu.

A. A.



